

Nous pourrions fort bien nous poser deux questions. Comment se fait-il que les pêcheurs n'aient pas profité davantage de cette aide? Deuxièmement, quelle sorte d'aide additionnelle est requise et combien faut-il pour asseoir de nouveau l'industrie de la pêche sur des bases économiquement saines? Voilà deux questions très importantes auxquelles il est impossible de répondre sans tenir compte des faits. Les faits ne peuvent être connus que par un organisme d'enquête constitué à cette fin et nanti des pouvoirs nécessaires. Vu que l'industrie de la pêche dépasse le code provincial, un tel organisme devrait, bien entendu, être institué par le gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de la première question: pourquoi n'avons-nous pas obtenu les résultats attendus de cette aide, bien que je ne sois pas en mesure d'évoquer des faits, j'observe de près l'industrie de la pêche de ma province, et surtout dans ma circonscription, depuis 12 ans. J'en suis venu à des conclusions que j'aimerais aujourd'hui présenter au comité, en toute modestie.

A mon sens, l'une des principales raisons pour lesquelles cette aide n'a pas donné tous les résultats désirés, c'est qu'il n'existait pas de programme général. Ces observations ne sont pas une critique à l'endroit du ministre ou du gouvernement. J'expose des faits qui existent depuis nombre d'années. Ce que nous avons fait pour les pêcheurs en leur accordant ces diverses formes d'aide que j'ai mentionnées se ramène à des expédients. Ces mesures ne font partie d'aucune ligne de conduite générale. Le ministre lui-même en a mentionné un ou deux excellents exemples hier soir. Il a parlé des chafauds collectifs. Aujourd'hui, on a demandé que soit continué le programme des chafauds collectifs. Pourtant, le ministre nous a dit hier soir que le programme porte sur vingt chafauds et que lorsque ces chafauds seront terminés, ce sera la fin. A quoi ces chafauds se rattachent-ils? Je ne vois pas qu'ils fassent partie d'un programme d'ensemble. Comme Topsy, le programme a tout bonnement poussé. C'était une sorte de programme de travaux d'hiver. Il était limité à vingt chafauds et maintenant on y met fin.

Si le programme de chafauds collectifs est une bonne chose et peut contribuer à l'essor de l'industrie de la pêche, pourquoi le discontinuons-nous? Certes, c'est une des choses dont nous avons le plus besoin et le fait qu'on y met fin prouve bien ce que j'ai dit, savoir qu'il n'entre dans les cadres d'aucun programme général. Les chafauds collectifs sont importants pour deux raisons; non seulement contribuent-ils à faire baisser les frais de production, mais ils améliorent la qualité

[M. Carter.]

du poisson. Au lieu de manutentionner le poisson dans beaucoup de petites constructions autour du havre, on l'apporte à un seul endroit où on peut le nettoyer et maintenir des conditions hygiéniques. Cela permet aussi au pêcheur de disposer d'une autre façon de son poisson, car, là où il y a un chafaud collectif, le pêcheur peut choisir de vendre son poisson à l'état frais ou de le saler. S'il n'y a pas de chafaud collectif, il est à la merci de celui qui veut acheter son poisson, car aucun autre marché ne s'offre à lui. Le programme de chafauds collectifs est une partie essentielle de notre programme d'amélioration des pêches, et je me joins à d'autres députés pour prier le ministre de le poursuivre.

Autre exemple qu'on peut citer, la ristourne sur le sel. Il y a un programme grâce auquel le pêcheur reçoit une ristourne de la moitié du montant qu'il dépense à l'achat de sel. Évidemment, plus il utilise de sel, plus il obtiendra d'argent à titre de ristourne. Cela encourage les pêcheurs à produire un poisson fortement salé, mais aujourd'hui, le marché du poisson fortement salé est pauvre tandis que celui du poisson légèrement salé est bon. Nous ne pouvons répondre à la demande européenne de poisson préparé à l'espagnole et de poisson préparé à l'italienne, et pourtant nous n'avons aucun programme visant à encourager les gens à produire ce genre de poisson. D'autre part, nous les encourageons à produire une sorte de poisson que le marché ne peut pas absorber à l'heure actuelle.

Une autre raison de l'échec de ce programme, je pense, c'est que les diverses provinces avaient leur propre programme et que le gouvernement fédéral avait le sien, et si on a tenté de les intégrer, on n'a certes pas eu beaucoup de succès. Les réservoirs portatifs de boîte en sont un bon exemple. Comme le ministre nous l'a dit hier soir, nous en avons fourni huit ou dix par année. A Terre-Neuve seulement, il nous en faut cinquante. Je pense que cinquante, ou peut-être soixante-quinze, répondraient à la majeure partie de nos besoins, mais il n'en faudrait pas plus. Pourquoi devons-nous les distribuer parcimonieusement, soit huit ou neuf par année, et en répartir le faible coût sur une période de huit ou dix ans? Ils ne coûtent qu'environ \$5,000 ou \$6,000 l'unité et si nous avions un programme de 50 unités pour un an, le coût ne serait pas exorbitant, et cela aiderait beaucoup à établir notre industrie de la pêche sur une base solide.

Une autre raison, à mon avis, c'est que nous avons sectionné notre industrie de la pêche dans les limites des diverses provinces. De cette façon, nous avons suscité un conflit d'intérêts entre les provinces au sein de